



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Routes départementales et nationales

Question écrite n° 45950

Texte de la question

M. François Calvet souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la nécessité de faire bénéficier le réseau routier national et départemental d'une démarche signalétique propre à valoriser l'offre touristique des zones rurales. Il prend ainsi acte du constat avancé lors du Conseil national du tourisme du 17 juin 1996. Constat soulignant l'insuffisance des moyens accordés à la signalisation de nos richesses et de leurs déclinaisons. S'il se félicite des mesures palliatives prises pour favoriser l'application d'une démarche signalétique d'envergure sur les sorties d'autoroute, sur des villages-étape à proximité des aires de repos et le lancement d'une campagne de signalisation hôtelière globale, il s'interroge sur l'appréciation qui est actuellement faite des programmes de développement touristique locaux. De tels programmes imposent en effet au dispositif signalétique actuellement mis en place des prolongements rapides qui prennent la mesure de la réalité particulièrement dense des richesses culturelles et touristiques locales. Il lui demande donc si de telles données sont à court terme assurées d'une prise en compte dans le cadre notamment d'une commission de travail au sein de laquelle pourrait être activement envisagé ce processus de valorisation sur le réseau routier de l'offre touristique des secteurs ruraux.

Données clés

Auteur : [M. Calvet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45950

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6408